



**St JULIEN  
DE VOUVANTES**

Loire-Atlantique

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 14 janvier 2019.

Le Conseil Municipal, réuni le 11 février 2019 sous la présidence de Monsieur Serge HEAS, Maire.

#### AMENAGEMENT ENTREES DE BOURG

**Approuve** la décision de la Commission d'Appel d'Offre prise le 4 février 2019 suite à l'analyse des offres par la Cabinet CG Infrastructure, et examens attentifs des propositions.

Montant global du marché retenu : 684 298.60 € HT (*enrobés conseil départemental compris*)

- Lot N° 1 « Terrassement – Voirie- captage des eaux pluviales » : Entreprise HERVE TP (Juigné les moutiers)
- Lot N°2 « travaux paysagers » : Entreprise EDELWEISS (Montreuil Juigné)

#### FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE DES ROCHETTES

**Approuve** que les frais de fonctionnement de l'école publique pour l'année 2018 s'élève à 733.66 € par élève.

#### CONTRAT D'ASSOCIATION : Avenant N°10

**Décide** de reconduire le forfait communal au titre de l'année 2018 à 530 € par élève selon les critères définis dans la Convention conclue le 21 septembre 2016 entre la Commune de St Julien de Vouvantes et l'Ecole Privée St Michel.

**Approuve** que l'avenant N°10 reprenant ces éléments soit signé par Mr le maire, Le président de l'Ogec et le Chef d'établissement.

#### MATERIELS SERVICE TECHNIQUE

**Accepte** l'acquisition d'une perceuse et d'une meuleuse de marque « makita » auprès de l'entreprise CIBA OUARY (Candé) pour un montant de 694.80 € TTC

#### ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES

**Décide** d'admettre en non-valeur les créances éteintes sur le budget principal concernant un redevable de la commune en situation de surendettement, et représentent la somme de 91.80 €.

#### GROUPEMENT DE COMMANDE BALAYAGES MECANIQUE DE VOIRIE ET ASPIRATION DES AVALOIRS

**Accepte** retenir VEOLIA PROPLETE – Agence Nantes Nettoyement basée à Saint Herblain (44), pour 6 balayages mécaniques par an et 1 aspiration d'avaloir par an représentant la somme de 2777.78 € TTC.

#### APPROBATION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°2 DU PLU

Considérant que les résultats de l'enquête publique ne justifient aucun ajustement au projet de modification du PLU mis à l'enquête ;

Considérant que le dossier de modification du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-43 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré :

**Décide** d'approuver le dossier de la modification n°2 du PLU

Fait à St Julien de Vouvantes, le 14 février 2019

Le Maire,  
Serge HEAS

